

Logique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 28

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et à luxure. Mais il est expédient d'en user so-
brement meslé avec de l'eau, non seulement pour
nourrir, mais aussi pour évacuer la bile par les
urines et les sueurs.

Ils sont forts et robustes pour endurer la
peine et le travail, sans s'offenser. Tellement
qu'ils sont beaucoup plus idoines, en cet âge là
qu'aux autres, à exercer les charges publiques et
à porter les armes. Mesmes sont plus propres à
estre marchands, artisans, laboureurs et servi-
teurs : pour ceste cause ils sont appelez des *La-
tins juvenes*. Selon la nourriture et l'exercice
qu'ils prennent, ils ont besoin de dormir. Car le
sommeil est nécessaire pour faire la digestion
des viandes et pour repailler les esprits animaux
dissipez par le travail.

Il semble à voir que cet âge seul soit propre
pour les mariages. Car les enfans issus d'ado-
lescents et de vieillards sont ordinairement defec-
tueux et imparfaits de corps ou d'entendement.
Mais ceux qui sont engendrez en la fleur de
leurs parens, lorsqu'ils ont le corps et l'esprit en
leur force et vertu, sont trouvez beaucoup plus
robustes et plus dispos pour secourir la Républi-
que. Joint aussi que l'usage du mariage n'offen-
se nullement les jeunes hommes, tant pour la
perfection de leurs membres que pour l'intégrité
de leur force corporelle. Car tant s'en faut qu'ils
en soient debilités, comme les autres, qu'au con-
traire ils s'en sentent plus alaires et gaillards.
Les bains d'eau froide durant la chaleur d'Esté
leur sont profitables pour leur santé. Ils doivent
éviter la cholere et toutes autres passions de
l'ame qui eschauffent et bruslent le sang.

Et d'autant qu'ils sont fort subjects aux fié-
vres, tant ardenes que tierces, pour ce qu'ils
abondent en humeur cholérique, de laquelle sont
engendrees telles maladies, ils ont besoin, pour
s'en garantir, de garder exactement le regime
que je leur viens d'ordonner.

(A suivre.)

Logique. — Le petit Bob a l'habitude, aux envi-
rons de quatre heures, de goûter. C'est une habitude
qu'il partage, d'ailleurs, avec la plupart des petits
garçons de son âge. Sa mère compose ainsi le menu
de celui-ci, invariablement : morceau de pain et mor-
ceau de chocolat.

D'ordinaire, le petit Bob mange ensemble le pain
et le chocolat, c'est-à-dire qu'il engloutit en même
temps le dernier fragment de son pain et l'ultime
paille de son chocolat. Mais, aujourd'hui, voici qu'il
rompt délibérément avec cette tradition. Il dévore le
chocolat, puis tend à sa maman le morceau de pain
demeuré intact.

— Tiens, maman, dit-il, je n'en veux plus !...
— Tu n'en veux plus ? Pourquoi ça ? interroge la
maman du petit Bob, surprise.

— Je n'en veux plus, parce que je n'en veux plus,
se contente de répondre celui-ci, très calme.

Et il daigne ajouter :
— Tu sais bien, maman, que je n'aime pas le pain
sec ! ...

Cette fois, la maman du petit Bob s'indigne.
— Comment ! s'écrie-t-elle, tragique, tu refuses ce
morceau de pain ? ... Ah ! malheureux enfant ! Qui
sait, si, sur tes vieux jours, tu auras seulement ce
dont tu ne veux pas aujourd'hui ? ...

Alors Bob, d'un petit ton badin :
— Mais justement, maman... Si je le mange aujour-
d'hui, je ne pourrai jamais l'avoir plus tard ! ...

LE CINQUANTENAIRE DU LAUSANNE-ECHELLENS

L y a cette année un demi-siècle que
cette ligne a été ouverte à l'exploita-
tion. Le Conseil d'administration, dans
son rapport a rappelé cette date.

A ce propos, voici une correspondance adres-
sée le 2 octobre 1873 de Berne à la « Gazette de
Lausanne », précisant les conditions auxquelles
l'autorisation provisoire d'exploitation pour le
tronçon Lausanne-Cheseaux a été accordée :

« Le 27 septembre dernier, la direction du chemin
de fer de Lausanne à Echallens a informé le Conseil
fédéral de l'achèvement de la section de cette ligne
qui va de Lausanne à Cheseaux, sur un parcours de
7½ kilomètres environ. Vu la nécessité d'employer
ses locomotives pour le transport du matériel emma-
gasiné à Lausanne, la direction exprime le désir de
pouvoir aussi transporter son personnel et d'ouvrir

par la même occasion la dite section au public, sur-
tout aux personnes de la contrée qui amènent des
denrées et du lait à Lausanne. L'ouverture récente
de l'hôpital des aliénés nécessitant d'ailleurs un ser-
vice pour les fournitures et le personnel, la direc-
tion demanda, conformément à l'art. 17 de la loi sur
les chemins de fer, l'autorisation d'exploiter immé-
diatement, et avant l'achèvement des travaux sur le
reste de la ligne, la section Lausanne-Cheseaux.
Dans la pensée de la direction, cette exploitation de-
vait cependant être tout à fait provisoire. Elle de-
manda que les travaux fussent soumis à un examen
également provisoire par le Conseil d'Etat vaudois,
auquel le Conseil fédéral déléguerait le soin de cet-
te inspection, à moins toutefois qu'il ne désirât s'en
charger lui-même. La direction motiva cette demande
en raison même du caractère provisoire de la me-
sure, et de l'ouverture très prochaine de toute la li-
gne, qui devra alors être inspectée par des experts
fédéraux avant de pouvoir être livrée au public.

Le Conseil d'Etat vaudois, désireux de fa-
cilitier la compagnie, prévisa favorablement.
Mais il ne perd pas de vue les mesures de sécu-
rité pour les usagers de la route. Oyez plutôt :

Déjà le 12 septembre, le gouvernement vaudois a
décidé d'autoriser l'exploitation de la section Lau-
sanne-Montétan, en réservant toutefois expressément
l'autorisation fédérale nécessaire pour qu'une ligne
de chemin de fer puisse être exploitée. Cette auto-
risation cantonale, motivée sans doute par l'usage
d'une partie de la route cantonale dont le monopole
a été accordé à la compagnie, ne fut donnée que sous
certaines conditions destinées à garantir la sécurité
publique. Ainsi la vitesse ne pourra dépasser six
kilomètres par heure ; une clôture devra être posée
le long du parcours, à une certaine distance des
rails ; le passage des convois devra être annoncé par
le son d'une cloche, et l'exploitation ne pourra se
faire qu'entre le lever et le coucher du soleil. Vu
cette autorisation du gouvernement vaudois, et l'as-
surance donnée par la direction de la compagnie de
la conformité des travaux avec les stipulations du
cahier des charges, le Conseil fédéral a décidé d'ac-
corder la demande.

Il n'a pas cru nécessaire, pour de simples motifs
de procédure administrative, de refuser satisfaction
aux besoins urgents de la compagnie, de l'hôpital de
Cery et des populations riveraines de la ligne, il n'a
pas voulu en prendre sur lui toute la responsabilité
sans avoir quelques garanties, et il a par conséquent
invité le Conseil d'Etat vaudois à déclarer catégori-
quement s'il consent à accepter la responsabilité d'une
bonne exploitation et de l'achèvement suffisant
des travaux. En outre, il a été bien dûment stipulé
que cette autorisation provisoire et l'acceptation des
travaux par le Conseil d'Etat, ne pourront en aucun
cas porter préjudice à l'inspection fédérale qui aura
lieu après l'achèvement total de la ligne, ni aux dis-
positions que les experts fédéraux croiront expres-
ses que la demande de la compagnie du chemin de
fer Lausanne-Echallens lui a été accordée. La déci-
sion du Conseil fédéral sera sans doute accueillie
avec joie soit à Lausanne, soit par les populations
des contrées parcourues par cette ligne intéressante,
qui résout un problème d'une grande importance
pour le développement futur du réseau de voies de
communication du canton, et qui contribuera pour sa
part à l'accroissement de la richesse et de la prospé-
rité de votre beau pays. »

GIL Y ZARATE

AU fond de la rue, je connais une vieille
boutique de coiffeur. Dans la vitrine
pendent de longues perruques blondes,
noires, brunes ; les unes fines et lisses, les au-
tres crépues. Il me prend souvent envie d'inter-
roger ces belles chevelures pour pénétrer le se-
cret de leur histoire. Est-ce la misère, ou la ma-
ladie, ou la mort qui les a fait tomber sous de
cruels ciseaux ? Mais je n'en dis pas davantage :
c'est du perruquier que je dois vous parler
maintenant.

Gil y Zarate est un petit homme à la veste
blanche, espagnol comme son nom l'indique. Son
visage est allongé et maigre, ses yeux creux et
son corps sec. Il est complaisant, empressé, flat-
teur. Au moment où je pénètre dans sa bouti-
que, il est occupé.

— Bonjour Monsieur. Asseyez-vous : je n'en
ai que pour un instant.

Mais l'instant dure une éternité. Survient un
nouveau client :

— Bonjour Monsieur. Asseyez-vous : je n'en
ai que pour une minute.

Et la minute se prolonge indéfiniment. D'ai-
leurs on ne perd pas son temps : c'est ici le ren-
dez-vous des oisifs du quartier, qui viennent ap-
porter et chercher des nouvelles ! ! Cependant
les ciseaux vont leur train. Tac, tac, tac, tac, tac.
Et les deux lames mobiles et tranchantes tail-
lent, mettent bientôt à nu la tête du patient.
Alors, elles s'agitent encore quelques instants
dans l'espace, comme mues par un moteur invi-
sible...

Un coup de peigne, un jet d'eau de Cologne,
un coup de brosse, et le tour est joué :

— Cinquante centimes, Monsieur.

Gil y Zarate ne fait pas rire ; mais il applau-
dit, il sourit, il est toujours de l'avis de ses
clients. Il n'a ni parents, ni amis, ni religion :
il a de l'argent et, privé de toute affection, il a
reporté sur ses écus tous les sentiments de son
cœur.

— Vous avez l'air triste, Monsieur, dit-il à
une pauvre ouvrière ?

— Oui, mon oncle est mort hier à l'hôpital !

— Ah ! Triste affaire ! Enfin, si c'est un on-
cle à héritage...

A ce moment je voudrais protester et m'en
aller ; mais Gil y Zarate a déjà tracé de larges
sillons dans ma chevelure et je dois me résou-
dre à patienter.

Enfin j'entends le mot libérateur :

— Voilà ! cinquante centimes, Monsieur. Et
je sors, persuadé qu'il n'est point de sots mé-
tiers, mais oui bien de sottes gens.

Ed. Bezençon.

A PROPOS D'IMPOTS

La France va réformer son système fiscal.
Parlera-t-on de l'impôt sur les portes et fenê-
tres, l'un de ceux qui ont soulevé le plus de cri-
tiques, au cours des âges ?

A ce propos une anecdote est de saison :

Un propriétaire se présente au bureau des
contributions avec son bordereau d'impôt.

— Pourquoi, dit-il, me faire payer sur dix
fenêtres alors qu'il y en a deux qui ne sont que
des jours de souffrance ?

— Hé, monsieur, répond l'employé, ce sont
ces jours-là qui comptent le plus dans la vie.

L'habitude. — Au Grand Conseil, un député, habi-
tué de cercle, somnole paisiblement pendant une dis-
cussion monotone.

L'orateur qui est à la tribune lance tout à coup
cette phrase :

— Comme vous le voyez, messieurs, il y a deux
questions en jeu.

Alors le dormeur, ouvrant l'œil à demi :

— Banco !

Pour la rédaction : J. MONNET

J. BROS, édit.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bros

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs
d'utiliser ces adresses de maisons recom-
mandées lors de leurs achats et d'indiquer
le *Conteur Vaudois* comme référence.

ARTICLES SANITAIRES

Gaoutchouc Pansements

Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.

W. MARGOT & Cie. Pré-du-Marché, Lausanne

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE

G. Guillard-Cuénoud, Palud 1, Lausanne

Grand choix — Réparations garanties — Prix modérés

PHOTOS-APPAREILS

Fournitures p^r photographies

Henri MEYER - Photo-Palace

Tél. 27.59, 1 rue Pichard, Lausanne.

VERMOUTH CINZANO

P. POUILLOT, agent général, LAUSANNE

LINGERIE FINE

DENTELLES BRODERIES — MOUCHOIRS

Albert FAILLETTAZ, Rue de Bourg 8, Lausanne